



Avis de modification en matière d'appareils d'amusement

-  Guide
-  Formulaire *Avis de modification en matière d'appareils d'amusement*
-  Annexe A – *Registre des appareils offrant une possibilité de gain*
-  Annexe C – *Liste des prix offerts*

Important

Le titulaire doit obtenir une vignette d'immatriculation pour tous les appareils d'amusement qui sont mis à la disposition du public et offrent une possibilité de gain, soit la possibilité d'accumuler des parties gratuites, du temps de jeu additionnel ou un prix de quelque nature que ce soit. Les droits annuels à payer pour une vignette d'immatriculation sont de 132 \$.

Le titulaire doit également tenir un registre à l'adresse indiquée sur sa licence. Ce registre doit présenter les renseignements suivants sur tous les appareils offrant une possibilité de gain qu'il possède, qu'ils soient ou non mis à la disposition du public :

- la date de son acquisition par achat ou autrement;
- le lieu et la date de sa mise à la disposition du public;
- le nom et l'adresse de son dépositaire;
- le numéro de la vignette d'immatriculation qu'il y a apposé;
- le numéro de série de son fabricant;
- le numéro que lui a attribué le titulaire, le cas échéant;
- le type de gain offert par l'appareil (parties gratuites, temps de jeu additionnel ou prix de quelque nature que ce soit);
- toute autre information pertinente.

Le titulaire doit conserver au même endroit, pour une période de quatre ans, les factures et autres documents relatifs à l'acquisition, la vente ou la disposition de chaque appareil d'amusement.

Guide

Veuillez lire attentivement les consignes données dans ce guide.

1 Renseignements sur l'identité du titulaire

Inscrivez les prénom et nom ainsi que l'adresse du titulaire et le numéro de titulaire que lui a attribué la Régie.

2 Modifications demandées

A Ajout

Remplissez cette section si de nouveaux appareils offrant une possibilité de gain sont mis à la disposition du public. Joignez au formulaire une copie de la facture ou d'un autre document relatif à l'acquisition de chaque appareil.

Pour calculer le montant des droits à payer, vous devez utiliser la méthode suivante :

Inscrivez d'abord les dates auxquelles des appareils seront mis à la disposition du public et le nombre d'appareils visés. Multipliez le nombre d'appareils par les droits liés à l'immatriculation et par le nombre de jours restants jusqu'à l'expiration de la licence, puis divisez le résultat par 365. Additionnez le total de chacune des lignes. Vous obtiendrez le total des droits à payer pour l'immatriculation.

Le nombre de jours restants jusqu'à l'expiration de la licence comprend le jour de la mise à la disposition des appareils et le jour où la licence vient à expiration.

B Retrait

Remplissez cette section si des appareils offrant une possibilité de gain ne sont plus mis à la disposition du public. Dans ce cas, vous pouvez demander un remboursement pour la période de validité restante à la vignette. Les vignettes à rembourser doivent être jointes au formulaire.

Dans le cas où une vignette est détériorée ou irrécupérable et que vous ne pouvez pas la retourner, vous devez fournir un document écrit justifiant pourquoi la vignette n'est pas jointe au formulaire.

B **Retrait (suite)**

Dans le cas où un appareil a été vendu, joignez au formulaire une copie de la facture ou d'un autre document relatif à la vente.

La Régie déterminera elle-même le montant auquel vous avez droit. La période de validité restante sera calculée à partir de la date à laquelle la Régie recevra l'avis de modification et les vignettes à rembourser.

N'inscrivez rien dans l'espace réservé à la Régie.

3 **Déclaration et signature**

Vous devez inscrire vos prénom et nom en lettres moulées à l'endroit approprié, puis signer et dater le formulaire.

4 **Annexe A – Registre des appareils offrant une possibilité de gain**

N° de série du fabricant : inscrivez le numéro de série du fabricant indiqué sur l'appareil.

N° de série maison : inscrivez, s'il y a lieu, le numéro de série attribué à l'appareil par le demandeur.

État : Indiquez l'état de l'appareil, c'est-à-dire s'il est exploité (mis à la disposition du public) ou entreposé. Chaque appareil exploité (mis à la disposition du public) doit comporter une vignette valide.

Nom du fabricant : Inscrivez le nom du fabricant de l'appareil.

Modèle de l'appareil : Inscrivez le nom du modèle de l'appareil.

Type de gain : Sur la ligne correspondant à chacun des appareils mis à la disposition du public, cochez la case appropriée dans la colonne Parties gratuites/Temps de jeu additionnel ou Prix, selon le cas.

Date à laquelle l'appareil a été acquis : Indiquez la date à laquelle l'appareil a été acquis.

Date à laquelle l'appareil a été mis à la disposition du public : Indiquez la date à laquelle l'appareil a été mis à la disposition du public.

5 **Annexe C – Liste des prix offerts**

Vous devez fournir dans cette annexe la liste de tous les prix de quelque nature que ce soit. Pour chacun d'eux, vous devez indiquer la nature et la valeur au détail.

Notez qu'un appareil d'amusement ne peut donner la possibilité de gagner un prix en argent, tabac, alcool, cannabis ou ses dérivés ou sous forme de carte-cadeau ou de billet de lotterie.

Numéro du titulaire : _____

Annexe A – Registre des appareils offrant une possibilité de gain

Appareils d’amusement visés										
	N° de série fabricant	N° de série maison (s’il y a lieu)	N° de série autre (s’il y a lieu)	État (exploité ou entreposé)	Nom du fabricant	Modèle de l'appareil	Parties gratuites/ Temps de jeu additionnel	Prix	Date à laquelle l'appareil a été acquis	Date à laquelle l'appareil a été mis à la disposition du public
1							☐	☐		
2							☐	☐		
3							☐	☐		
4							☐	☐		
5							☐	☐		
6							☐	☐		
7							☐	☐		
8							☐	☐		
9							☐	☐		
10							☐	☐		
11							☐	☐		
12							☐	☐		
13							☐	☐		
14							☐	☐		
15							☐	☐		
16							☐	☐		
17							☐	☐		
18							☐	☐		
19							☐	☐		
20							☐	☐		

Utilisez une feuille supplémentaire si l’espace est insuffisant.

[illegible]

Utilisez une feuille supplémentaire si l'espace est insuffisant.

Païement	
Quel mode de paiement sera utilisé?	
Carte de crédit ☐	Chèque ☐
Remplissez les cases ci-dessous. Libellez le chèque à l'ordre du ministre des Finances.	
Visa ☐ Mastercard ☐ American Express ☐	
Prénom et nom du détenteur de la carte de crédit ou nom de l'entreprise	Montant payé
Numéro de la carte	Date d'expiration de la carte ☐
	(MMAA)
	J'autorise la Régie des alcools, des courses et des jeux à prélever sur ma carte de crédit le montant indiqué ci-dessus.

Transmission de la demande
Veuillez faire parvenir cette demande ainsi que les autres documents exigés par courriel à l'adresse app.amusement@racj.gouv.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : Régie des alcools, des courses et des jeux 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01 Montréal (Québec) H2Y 1B6